DIPLÔME D'ÉTAT
PAR APPRENTISSAGE

TECHNICIEN DE L'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE (DE TISF)

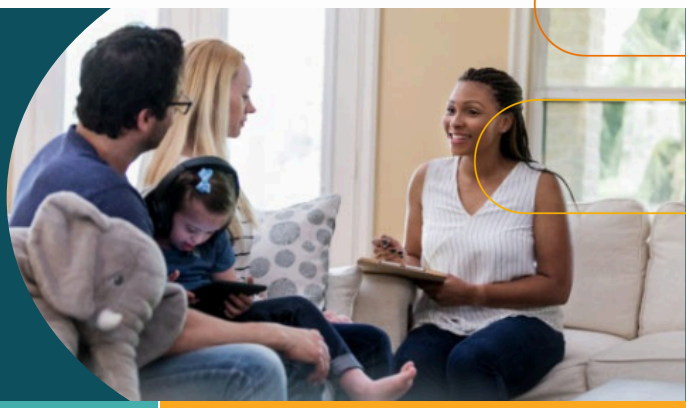

Diplôme préparé :

Le Diplôme d'État Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale est un diplôme de niveau 4.

Durée de la formation :

24 mois.
(Allègement possible selon référentiel)

Pré-requis :

Disposer d'un employeur.

LA FORMATION

Contenu :

- La formation se répartit en 3 domaines de formation :

> **DF1** : Contribuer à l'accompagnement socio-éducatif dans une logique de parcours.
> **DF2** : Accompagner le(s) parent(s)/futur(s) parent(s) dans la fonction parentale.
> **DF3** : S'inscrire dans un travail d'équipe et partenarial pour assurer la continuité des accompagnements dans une logique de parcours.

Modalités pédagogiques :

Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

Validations et certifications :

Pour obtenir le Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale, chaque domaine de formation doit être validé séparément par une note d'au moins 10/20.

LE MÉTIER

Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale a un rôle d'accompagnement social des usagers vers l'insertion. Il contribue au développement de la dynamique familiale et soutient tout particulièrement la fonction parentale.
Le Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale conduit des actions individuelles ou collectives dans un cadre pluriprofessionnel et de partenariat. Il est garant du respect des droits fondamentaux des usagers et se doit d'adopter une attitude cohérente avec l'éthique de l'intervention sociale et des missions confiées.

OBJECTIFS

Les participants seront capables de :

- Effectuer des interventions préventives, éducatives et réparatrices visant à favoriser l'autonomie et l'intégration des personnes dans leur environnement.
- Maîtriser les techniques d'activités en lien avec la vie quotidienne.
- Aider les personnes et les familles à la gestion de la vie quotidienne.
- Soutenir la fonction parentale.
- Prévenir les risques de maltraitance et favoriser les situations de bientraitance.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

Les principaux employeurs sont les associations d'aide à domicile, les établissements sociaux ou médico-sociaux (foyers de l'enfance, maisons parentales, maisons d'enfants, services d'accompagnement à la vie sociale...).
Le Diplôme d'État de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale est aussi une passerelle vers la formation de Moniteur Educateur pour ceux qui le souhaitent, en bénéficiant de dispense de 2 des 3 domaines de formation. Il permet également de rentrer en formation Éducateur Spécialisé, Assistant de Service Social...

LE **CFA PSS NORMANDIE** (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, règlementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

L'APPRENTISSAGE

PUBLIC VISÉ

Jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

OBJECTIF

Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.

DÉFINITION

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI

En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(*À minima, à titre indicatif uniquement)

MODALITÉS D'ACCÈS

3 étapes à suivre

01 - INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : www.cfapss-normandie.com (tout au long de l'année)

02 - INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (dates, délais et conditions chez nos partenaires : voir sur notre site internet).
Selon la formation, nous contacter.

03 - AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLÔME D'ÉTAT

(VOIR PRÉ-REQUIS AU RECTO)

TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).

LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.

ACCÈS AU CFA PSS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.

CONTACT

CFAPSS
CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS PROFESSIONS SANITAIRES & SOCIALES
NORMANDIE

Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com

Conception & réalisation : **CFA PSS**/ Avril 2025 - Version 1 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE